



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2016

Présents : MM. Alexandra Ardiet, Alain Cuenot, Christophe Demesmay, Edouard Euvrard, François Guillaume, Eliane Poulnot, Thérèse Robert, Didier Salins, Gérard Thomas

Excusés : MM. Thierry Morel, Isabelle Rebillot, Paulina Requena, Sandrine Sigonney

Procurations : de Thierry Morel à Alain Cuenot, Isabelle Rebillot à Eliane Poulnot, Paulina Requena à François Guillaume, Sandrine Sigonney à Alexandra Ardiet

Secrétaire de séance : M. Gérard Thomas

ORDRE DU JOUR

1- Assiette et désignation des coupes en forêt sur l'exercice 2017

Le Conseil municipal valide les propositions faites par l'Office National des Forêts au niveau de la programmation des ventes de bois 2017 :

- feuillus en futaie affouagère sur les parcelles numéros 6, 9, 10, 19, 37, 22I et 23I ;
- résineux façonnés à la mesure sur les parcelles numéros 9, 10, 11, 12, 13 et 14.

L'affouage 2016/2017 concernera les parcelles numéros 15, 19, 25 et 27 suivant le volume et le nombre d'affouagistes.

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, l'assemblée communale désigne comme garants Messieurs Alain Cuenot, François Guillaume et Alain Millet.

2- Mise en place d'un nouveau règlement d'affouage

Afin d'adapter la pratique de l'affouage à l'évolution de la réglementation qui l'encadre, deux nouveaux règlements seront applicables à compter de cette saison : l'un concernant l'affouage et l'autre la cession de bois de chauffage (vente de bois sur le même principe que celui de l'affouage réservé aux Genniers, mais aux habitants extérieurs à la commune).

Un conseiller municipal s'abstient lors du vote relatif au règlement d'affouage.

3- Tarif de l'affouage 2016/2017

Le tarif de l'affouage 2016/2017 est fixé à 8 € le mètre cube pour un volume de bois estimé à 773 mètres cubes.

4- Aménagement d'une aire de jeux au square : demande de subventions

Une aire de jeux sera aménagée sur le square situé à l'angle formé par la rue de la Maltière avec celle du Lavoir dans le courant de l'année 2017. L'aménagement sera réalisé par la société AMC Diffusion basée à Augéa (Jura) pour un montant de 21 168 € H.T. (25 401 € T.T.C.). Des aides financières sont sollicitées auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil départemental et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (charge restant à la Commune après déduction des subventions attendues : 6 912 € H.T.).

Le projet ainsi que le principe de demander des subventions publiques pour sa réalisation sont validés par douze voix (un conseiller municipal se prononce contre).

5- Travaux d'aménagement du cimetière : demande de subventions

L'accès au cimetière ainsi que l'allée centrale feront l'objet d'un aménagement à vocations pratique et paysagère dans le courant de l'année 2017. L'entreprise Dach a été retenue pour cette prestation, pour un montant de travaux s'élevant à 21 669 € H.T. (26 003 € TTC). Des aides financières sont sollicitées auprès de la Préfecture, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (charge restant à la Commune après déduction des subventions attendues : 10 164 € H.T.).

Le projet ainsi que le principe de demander des subventions publiques pour sa réalisation sont validés par douze voix (un conseiller municipal se prononce contre).

6- Travaux d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public communaux : demande de subvention

La Loi Handicap du 11 février 2005 et les réunions interministérielles qui lui ont succédé imposent une mise aux normes, en matière d'accessibilité, de l'ensemble des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) avant fin 2018. Les travaux qui en découlent ont fait l'objet d'une programmation par l'intermédiaire des Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmée) que les propriétaires d'E.R.P. doivent impérativement respecter.

Le coût des travaux communaux qui seront à réaliser sur les deux prochains exercices budgétaires est estimé à 31 631.64 € H.T. ; une aide financière est sollicitée auprès de la Préfecture (montant attendu : 9 489.49 €).

7- Remplacement de Monsieur Cédric Charolle au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Monsieur Cédric Charolle ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal, il convient de le remplacer au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale dans lesquels il représentait la Commune.

Sont ainsi nommés :

- au Syndicat mixte du marais de Saône (poste de suppléant) : Monsieur François Guillaume ;
- au Syndicat intercommunal des eaux de la Haute-Loue (poste de suppléant) : Monsieur Christophe Demesmay ;
- aux Communes forestières du Doubs (poste de suppléant) : Madame Thérèse Robert.

8- Renouvellement d'un bail de location de terrain

Un bail de location de terrain agricole, passé avec l'E.A.R.L. La Voie au Loup, est renouvelé pour une période de neuf ans. Cette location concerne la parcelle cadastrée section ZB numéro 314 (anciennement parcelles cadastrées section ZB numéros 301 et 304), d'une surface de 1 hectares 66 centiares.

Eu égard aux caractéristiques du terrain et à l'indice des fermages en vigueur, le tarif de location 2017 est fixé à 91 € l'hectare.

9- Remboursement de frais kilométriques à un agent communal

L'agent d'animation ayant été amené à utiliser son véhicule personnel dans un cadre professionnel (achat de fournitures pour le centre aéré d'été et déplacements à la bibliothèque départementale), ses frais de trajets lui sont remboursés sur la base du barème en vigueur (soit 68.42 € pour 126 kilomètres parcourus).

INFORMATIONS DIVERSES

Urbanisme : dossiers acceptés

- Le 19 septembre : déclaration préalable numéro 025.267.16.C0016 (réfection d'une toiture rue des Vignes, parcelle cadastrée section AA numéro 4)
- Le 19 septembre : déclaration préalable numéro 025.267.16.C0017 (division parcellaire chemin du Vernois, parcelle cadastrée section AB numéro 141)
- Le 26 septembre : permis de construire modificatif numéro 025.267.15.C0009.M1 (modification d'ouvertures, de la couleur des enduits de façade et création d'un soutènement – rue du Murgelot, parcelle cadastrée section AA numéro 104)
- Le 4 octobre : déclaration préalable numéro 025.267.16.C0019 (appentis rue du Chanois, parcelle cadastrée section AB numéro 157)
- Le 4 octobre : déclaration préalable numéro 025.267.16.C0020 (abri de jardin chemin des Vernottes, parcelles cadastrées section AB numéros 206 et 208)
- Le 7 octobre : déclaration préalable numéro 025.267.16.C0021 (muret de clôture rue des Vergerots, parcelles cadastrées section AA numéros 22 et 23)

Inscriptions à l'affouage 2016-2017 et ouverture de l'exploitation à des particuliers habitant des communes voisines à Gennes

Les inscriptions à l'affouage (pour les habitants de Gennes) se dérouleront du lundi 24 octobre au samedi 12 novembre 2016.

Les inscriptions aux cessions de bois aux extérieurs au village se dérouleront du lundi 31 octobre au samedi 12 novembre 2016.

Lors de leur venue en mairie, les particuliers ne pourront être inscrits que s'ils remettent au secrétariat un justificatif de responsabilité civile. Les habitants extérieurs devront en outre fournir un justificatif de domicile et présenter un justificatif d'identité.

Opération Brioches 2016

Le montant de la collecte 2016 s'élève dans notre village à 1 165.50 €, pour un montant de brioches achetées au Relais des Saveurs de Montfaucon de 365.50 €. C'est donc un montant net de 800.00 € qui a été remis aux services de l'ADAPEI de Besançon à la suite de l'Opération Brioches 2016.

Merci à chaque personne ayant fait le geste d'acheter une brioche proposée, ainsi qu'à chaque bénévole sans qui cette action n'aurait pas pu se réaliser.

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie se déroulera à 10h30 au monument aux morts avec la participation de la fanfare de Saône. Elle sera suivie d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.

Petites annonces

Couture et tricot...

Une nouvelle entreprise est née en Franche-Comté. Un projet qui voulait voir le jour, une fille et une mère qui souhaitent faire partager leur passion. La couture et le tricot. Une coud à Gennes, l'autre tricote dans le Jura. Elles créent autour de l'enfance, des accessoires pour la vie de bébé, de sa naissance à son entrée à l'école, des habits pour aller voir mamie, rester à la maison ou aller jouer dehors. Et même des petites choses pour décorer sa chambre. Vous pouvez pour l'instant nous retrouver sur Facebook à

l'adresse <http://www.facebook.com/MaryetLau/>, vous y verrez nos premières créations, toutes réalisées par nos soins.

Pensez à nous pour vous cadeaux de Noël et de naissance.

Marion et Laurence

Electricité

Installation de Bruno Vivant en tant qu'artisan électricien pour tout type de travaux électriques.

Devis / contact : Monsieur Vivant, 2 rue des Vignes, 25660 Gennes – Portable : 06 88 89 56 95

La prochaine réunion de Conseil municipal est programmée le 18 novembre 2016